

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD123

présenté par

Mme Cousin, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Alexandra Masson, M. Grenon,
M. Villedieu, M. Bovet, M. Meurin, Mme Da Conceicao Carvalho et M. Dragon

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« à concurrence d'un équilibre entre elles dans et sur le territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet ajout souligne la nécessité d'une répartition équilibrée et juste des ressources financières, tant dans leur nature que dans leur répartition, pour assurer une exécution équitable des missions de SPG.